

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

- DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION - Règle 18ter.1)

I.	Office qui envoie la notification : Office hongrois de la propriété intellectuelle 1438 Budapest, Pf.415 Fax. : (361) 474 - 5534
II.	Numéro de l'enregistrement international : 128 1856 Date de l'extension de la marque à la Hongrie : 2015.10.23
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : CHANEL
IV.	La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés. La protection de la marque est conférée en Hongrie à partir de la date : 2016.07.29
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :  dr. Gabriella Kiss chef de section des marques internationales
VI.	Examineur: Szabó Katalin Numéro de la décision: A1281856/4 Date: 2016.07.29

